

Image not found or type unknown



Acheter un bien exit l'agence

Par **nissou93**, le **08/04/2008** à **14:26**

Bonjour,

J'ai visité une maison par le biais d'une agence.

Le propriétaire de ce bien n'a pas signé de contrat d'exclusivité.

Je n'ai pas signé de bon de visite avec cette agence et je souhaiterai acquérir ce bien sans passer par l'agence avec l'accord du propriétaire. Est-ce légal?

Merci par avance.